

Le Francilophone

Lettre d'information de Bruitparif,
l'Observatoire du bruit en Île-de-France

N° 8
Sept. 2009

Edito

A l'occasion de la rentrée, votre lettre d'information, le Francilophone, fait peau neuve. Avec une maquette aux couleurs de la nouvelle identité visuelle de Bruitparif, c'est également un contenu renouvelé et enrichi que nous vous proposons.

Dans chaque édition, un sujet d'actualité fera l'objet d'un dossier approfondi. Cette fois, ce sont les résultats de la campagne de mesure et de sensibilisation menée au sein de 20 lycées franciliens qui sont à l'honneur. Les jeunes sont sans doute la population la plus exposée aux risques auditifs. Baladeurs mp3 vissés aux oreilles, volume au maximum... La sensibilisation est une nécessité pour eux, une urgence même. Les résultats le montrent. La qualité acoustique des locaux est aussi très importante pour fournir les conditions optimales d'apprentissage.

Au fil des numéros, vous serez également informé de l'actualité du Forum des acteurs franciliens récemment créé et de la montée en puissance du réseau de mesure permanent de l'environnement sonore RUMEUR.

Pour vous aider, vous trouverez également systématiquement un article traité sous forme de questions-réponses correspondant à un besoin concret que certains parmi vous auront exprimé.

Egalement au sommaire : des brèves, le décryptage d'un texte réglementaire ou d'un document qui impacte vos activités, des suggestions de lecture et un agenda.

Je vous souhaite une excellente rentrée et une bonne lecture.

Pascal Marotte

Président de Bruitparif



Dossier : p. 2-4

Campagne de sensibilisation
auprès des lycéens
franciliens

Également dans ce numéro

Mesurer • p.5

Nouvelles du réseau RUMEUR • p.6

Accompagner • p.7

En direct • p.6 et p.8

Décryptage • p.8

A lire • p.8

Agenda • p.8

Bruitparif
Observatoire du bruit
en Île-de-France

Campagne de sensibilisation

au bruit dans 20 lycées f

Parce que la qualité des locaux, les niveaux de bruit et l'ambiance sonore sont des éléments clés pour une bonne acquisition des connaissances, la Région Ile-de-France a décidé de mener une campagne pilote de sensibilisation au bruit au sein de 20 lycées franciliens. A l'issue d'un appel d'offres, Bruitparif et ses partenaires ont mis en place un dispositif complet combinant évaluation et sensibilisation. Explications et bilan.

Réalisée au cours du premier semestre 2009, la campagne, coordonnée par Bruitparif en partenariat avec le CIDB, O1dB, le RIF et le CNAM, a mobilisé une trentaine de personnes : ingénieurs, acousticiens, psychologues de l'environnement, audioprothésistes, artistes...

L'objectif : sensibiliser les lycéens ainsi que les personnels aux thématiques de l'audition, de l'acoustique, des effets du bruit sur la santé, des risques liés à l'écoute des musiques amplifiées et de la place primordiale de l'audition dans le développement intellectuel et social des individus.

Pour ce faire, le Conseil régional d'Ile-de-France avait choisi 20 établissements répartis dans les 3 académies de Créteil, Paris et Versailles, inscrits pour la plupart au Programme Prévisionnel de Renovation voté par la Région.

Au programme, deux volets, l'un consacré à l'évaluation de l'environnement sonore de l'établissement et l'autre à la sensibilisation.

**Sensibiliser
les lycéens ainsi
que les personnels
aux thématiques de
l'audition et
de l'acoustique,
des effets du bruit
sur la santé**

Mesure de la durée de réverbération



Mesure et perception

Afin de disposer d'éléments d'appréciation des ambiances sonores dans lesquelles les jeunes et les personnels des lycées évoluent quotidiennement, les équipes ont réalisé :

- **Un pré-diagnostic acoustique** des locaux.
- **Des mesures individuelles d'exposition au bruit.**
- **Une enquête de perception** afin de connaître les pratiques de musiques amplifiées et la connaissance des risques, le ressenti sur les ambiances sonores au sein de l'établissement et les effets sur les activités scolaires et la santé. Réalisée par le CIDB sur la base de 2500 questionnaires, elle fera l'objet d'une publication dans le prochain numéro du Francilophone.

Côté sensibilisation

- **Une conférence réalisée par trois experts** (un acousticien, un étudiant audioprothésiste et un psychologue).
- **Une exposition consacrée aux risques auditifs** liés à l'écoute et à la pratique de musiques amplifiées.
- **Un atelier « baladeurs »** où les lycéens ont été invités à venir faire tester le niveau sonore diffusé par leur propre baladeur.
- **La passation par l'infirmière scolaire d'audiogrammes** (tests de l'audition) pour les élèves qui le souhaitent.
- **La participation d'une classe de seconde de chaque lycée à un concert éducatif « Peace and Love ».**

Concert éducatif
« Peace and Love »



Agir = une urgence

Pour la première fois une étude de cette ampleur a été réalisée au sein des lycées d'Ile-de-France. Les résultats militent pour s'attaquer de manière globale à la gestion du bruit :

- **Améliorer le confort acoustique** au sein des locaux d'enseignement.
- **Faire prendre conscience de la nécessité de réduire les niveaux sonores** des ambiances urbaines, car cela n'est pas sans conséquence sur la santé.

- **Sensibiliser les jeunes aux risques auditifs liés à l'écoute prolongée et à de forts niveaux des baladeurs.**

Une initiative à rééditer donc, d'autant plus que 87% des lycéens concernés s'estiment satisfaits de cette campagne.

FOCUS

Baladeurs : 54% des lycéens écoutent la musique trop fort

Compte tenu de la forte appétence des adolescents pour l'écoute et la pratique des musiques amplifiées, les équipes ont mis en place un « atelier » baladeurs destiné à évaluer le niveau d'écoute.

Les résultats, sur la base de 418 baladeurs testés, montrent qu'environ 54 % des lycéens écoutent leur baladeur à des niveaux supérieurs à 85 dB(A).

Ils sont 7 % à écouter à plus de 100 dB(A), ce qui correspond au bruit émis par un marteau piqueur, niveau qui ne devrait théoriquement pas être dépassé compte tenu de la réglementation européenne en vigueur.

Les lycéens qui écoutent très fort en ont généralement conscience, mais cela ne les empêche pas d'utiliser des appareils achetés hors Union européenne ou débridés.

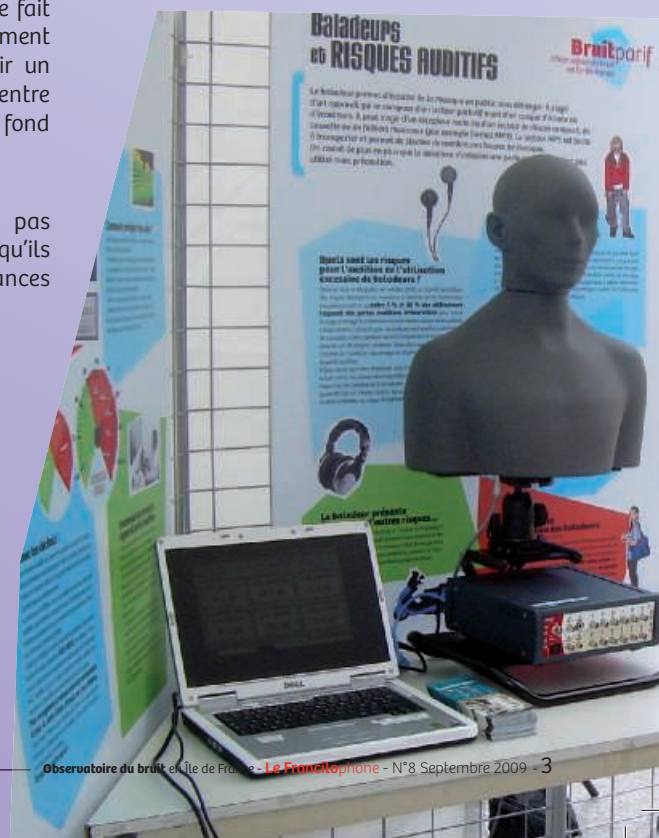
On note également une forte disparité des pratiques d'écoute entre les lycées : plus les lycéens évoluent dans un milieu bruyant (zone urbaine dense avec de fortes concentrations d'infrastructures de transport, lycée professionnel ou technique avec ateliers), plus ils écoutent leur baladeur fort.

Ceci peut aisément s'expliquer par le fait que, pour pouvoir écouter correctement la musique, il est nécessaire d'avoir un différentiel d'au moins 12 dB entre le niveau d'écoute et le bruit de fond résiduel.

Un volume qu'ils ne prennent pas forcément la peine de diminuer lorsqu'ils se retrouvent dans des ambiances plus calmes.

Ils sont 7 % à écouter à plus de 100 dB(A), ce qui correspond au bruit émis par un marteau piqueur

54 % des lycéens écoutent leur baladeur à des niveaux supérieurs à 85 dB(A)



FOCUS

Mesures acoustiques : 20 lycées documentés

Réalisées dans les lieux les plus fréquentés par les élèves (halls, préaux, restaurants scolaires, locaux d'études ou d'enseignement, salles de sport, espaces de circulation, CDI...), les mesures ont permis de dresser la cartographie sonore de chacun des lycées.

Pour compléter le dispositif, un panel d'élèves et de personnels ont été équipés de dosimètres individuels permettant de déterminer leur exposition sonore (dose de bruit reçu) durant une journée type.

Au total pour l'ensemble des établissements, 226 mesures de la durée de réverbération (temps mis par le son pour décroître de 60 dB après que la source sonore utilisée pour la mesure a cessé d'émettre) et du bruit de fond dans des locaux vides, 167 mesures de bruit ambiant dans des locaux occupés et 184 doses de bruit ont été réalisées.

Les analyses de ces résultats confirment que les espaces de circulation et les salles de sport sont les locaux qui présentent les conditions acoustiques les moins bonnes.

Dans 60% des cas, les valeurs de durée de réverbération relevées dans les locaux

1 élève sur 2 est exposé au cours de sa journée au lycée à des niveaux dépassant 80 dB(A) en moyenne

d'enseignement et les salles de restauration sont proches ou excèdent les seuils fixés par le décret de 1995 relatif aux caractéristiques acoustiques des établissements construits après 1995.

Par ailleurs, les valeurs moyennes de bruit ambiant s'établissent autour de 73 décibels (soit plus que le niveau sonore d'une rue à fort trafic) dans les espaces de restauration, de sport ou aux interours.

Au total, un élève sur deux, et près d'un adulte sur trois de la communauté scolaire sont exposés, au cours de leur journée au lycée, à des niveaux de bruit dépassant 80 dB(A) en moyenne cumulée.

Plus de 20% des élèves sont même exposés à des niveaux de bruit dépassant 85 décibels (équivalent au niveau émis par une tondeuse à gazon) en moyenne cumulée sur leur journée au lycée.

Dosimètre



Niveaux sonores dans les établissements scolaires : la réglementation

Locaux d'enseignement

Objectif : intelligibilité

Norme :

$0,4 \leq TR^* \leq 0,8$ pour une salle $\leq 250 \text{ m}^3$
 $0,6 \leq TR \leq 1,2$ pour une salle $> 250 \text{ m}^3$

Espaces de restauration

Objectif : niveau sonore maîtrisé

Norme :

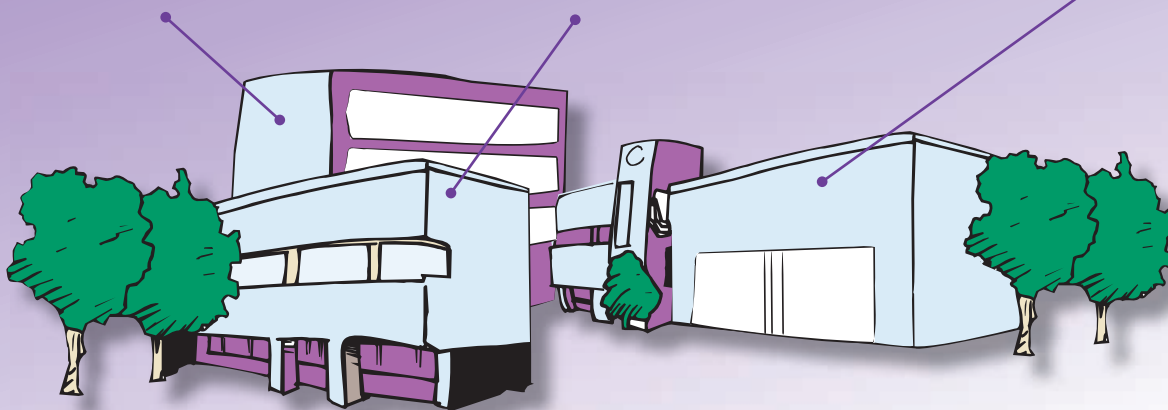
$0,8 \leq TR \leq 1,2$ pour une salle $> 250 \text{ m}^3$

Salles de sport

Objectif : confort et intelligibilité

Norme :

arrêté relatif à la limitation du bruit dans l'établissement de loisirs et de sport



*TR = Temps de Réverbération

A noter que la réglementation s'applique aux établissements d'enseignement construits après 1995 (décret n°95-20 du 9 janvier 1995)



La charte de l'environnement de l'héliport de Paris-Issy-les-Moulineaux

Mesurer

Afin de maîtriser l'impact environnemental de l'héliport de Paris-Issy-les-Moulineaux, l'Etat, les collectivités territoriales, les collectifs d'associations de riverains, les usagers de l'héliport et ADP ont signé une charte en octobre 2007. Impliqué dans ce projet, Bruitparif a été missionné pour déployer un système permanent de mesure visant à vérifier au fil des mois et des années l'évolution des nuisances sonores sous les trajectoires qui suivent la vallée de la Seine et les alentours de l'héliport.

Objectif : réduire les nuisances sonores

Le dispositif de mesure permanent du bruit des hélicoptères comportera à terme 7 stations déployées sur les communes les plus concernées par les survols d'hélicoptères : Issy-les-Moulineaux, Paris, Meudon et Sèvres.

Implantée sur la terrasse du CNRS à Meudon, la 1^{ère} station a pour vocation d'analyser l'impact des survols pour les résidents de la colline de Meudon.

La 2^{ème}, au niveau du parc départemental de l'île Saint-Germain à Issy-les-Moulineaux, suit le trafic le long du couloir de la Seine.

Installée au niveau du parc de Brimborion à Sèvres, la 3^{ème} surveille le bruit des héli-

coptères en provenance/direction des routes : Rocquencourt (A13 - Pont de Saint Cloud - quais de Seine), Satory-Versailles Sud et Villacoublay (RN 118 - Pont de Sèvres - quais de Seine).



Enfin, une 4^{ème} station a pris place dans le 15^{ème} arrondissement à Paris sur la terrasse de l'hôtel Pullman (à proximité de

l'héliport) dans le cadre d'un partenariat avec le LCPP (Laboratoire Central de la Préfecture de Police). Une 5^{ème} station devrait également être déployée dans le 14^{ème} arrondissement au niveau du cimetière de Montrouge.

Pour compléter le dispositif, deux autres stations de mesure appartenant à Aéroports de Paris sont installées au sein de la plateforme de l'héliport, de part et d'autre des directions principales de décollages/atterrissages.

Dernière minute

L'Etat annonce de nouvelles mesures. Dominique Busseureau, Secrétaire d'Etat chargé des Transports, a annoncé les actions déjà engagées et celles à venir pour réduire les nuisances sonores qui affectent les quelque 200 000 riverains de l'héliport.

L'altitude des survols entre la porte de Gentilly et Meudon a été relevée de 450 m à 600 m. De nouvelles procédures d'atterrissage et de décollage devraient également être mises en place. Les hélicoptères anciens (plus bruyants) devraient voir leur accès à l'héliport progressivement réduit.

Enfin, dans le cadre des projets de développement du Grand Paris, le trafic devra être réparti sur d'autres sites qui devraient être opérationnels avant l'été 2011.

Des résultats encourageants

A l'occasion de la Commission Consultative de l'Environnement du 22 juin dernier, les équipes de Bruitparif ont présenté les résultats d'une campagne de mesure menée avant et après le relèvement des altitudes de survol (de 450 mètres à 600 mètres) entre la Porte de Gentilly et Meudon.

Très encourageants, ces premiers résultats ont démontré un gain acoustique évident. Au niveau de la station de Sèvres notamment, la comparaison des mesures a montré une diminution moyenne des nuisances sonores de l'ordre de 2 dB(A). Un écart qui risque encore de s'amplifier lorsque la consigne sera parfaitement

respectée. Par ailleurs, la proportion de survols engendrant des niveaux sonores supérieurs à 70 dB(A) a été nettement réduite après relèvement des altitudes (36% le week-end du 11 au 12 avril contre 7% le week-end du 2 au 3 mai). Le 2^{ème} week-end, aucun événement n'a été mesuré au dessus de 75 dB(A) alors que 5% des survols indiquaient auparavant des valeurs supérieures ou égales.

Après ces résultats positifs, les équipes vont poursuivre les analyses et étudier notamment l'impact de la mise à la retraite de l'Alouette III, un appareil réputé très bruyant.

Focus

La charte et ses principaux engagements

En signant la charte, Etat, collectivités territoriales, collectifs d'associations de riverains, usagers de l'héliport et ADP s'engagent à :

- **Faire évoluer les conditions de trafic** (12 000 mouvements maximum par an, réduction du trafic de transit, limitation les samedis, dimanches et jours fériés, relèvement des altitudes de vol, nouvelles procédures d'atterrissage et de décollage à moindre bruit...).
- **Mettre en place des mesures incitatives** visant à moderniser la flotte sur le plan des caractéristiques acoustiques.
- **Assurer la transparence de l'information.**



Lancement de l'étude santé-environnement SURVOL autour des 3 aéroports franciliens

Lancé officiellement par le Préfet de Région le 9 juillet dernier, le projet SURVOL vise à étudier l'impact environnemental du trafic aérien des plate-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-le Bourget. Inscrit dans le cadre du Plan Régional Santé-Environnement et programmé sur 4 ans (2009-2012), ce projet vise à faire bénéficier les populations riveraines (près de 2,3 millions d'habitants) d'une surveillance permanente de leur exposition au bruit et à la pollution atmosphérique.

Conduite sous l'égide de la Préfecture de Région et des préfectures de départements via la DRASSIF, les DDASS et l'Institut de Veille Sanitaire, SURVOL doit permettre, en lien avec AirParif et Bruitparif, de répondre aux attentes de l'ensemble des acteurs concernés par les plates formes aéroportuaires en mettant les données à la disposition de tous via internet à compter de 2011.

Afin de préparer le déploiement de stations de mesure permanentes et d'affiner la méthodologie de production des indicateurs événementiels (événements émergeant du bruit de fond), les équipes de Bruitparif réalisent actuellement une vaste campagne d'étude préalable. Au total, quelque 102 mesures de 24 heures seront réalisées sur 68 sites de juillet à octobre 2009.

Publication d'une note de synthèse sur les impacts sonores d'un circuit de Formule 1

Alors que le débat bat son plein concernant le choix de l'implantation du futur circuit du Grand Prix de France de Formule 1, Bruitparif a réalisé, à la demande de la Région Ile-de-France, une synthèse sur les impacts sonores des circuits, afin de fournir des clés de compréhension sur cette problématique.

Pour ce faire, Bruitparif s'est appuyé sur l'expérience de la société Azimut Monitoring qui intervient sur différents circuits français de situations géographiques, tailles et vocations différentes.

Pour télécharger la note, rendez-vous sur le site www.bruitparif.fr, rubrique « Nos Publications ».

Nouvelles du réseau RUMEUR

Un déploiement qui va en s'accéléralant !

Le Réseau Urbain de Mesure de l'Environnement sonore d'Utilité Régionale, RUMEUR, a notamment pour vocation, à l'échelle du territoire de l'Ile-de-France, à compléter les cartes de bruit réalisées en application de la directive européenne 2002/CE/49. Lancé en 2008 par Bruitparif en partenariat avec les collectivités locales, RUMEUR comptera près de 30 stations à fin 2009.

En apportant notamment des informations fines et dynamiques sur les émergences (pics de bruit liés à des klaxons, des passages de deux roues motorisés, d'avions ou de trains...), les données issues de RUMEUR sont beaucoup plus proches des nuisances perçues par les riverains que les cartes de bruit réalisées par modélisation. Un avantage non négligeable que les premières collectivités partenaires ont bien compris.

de mesure sur des secteurs où des évolutions sont à prévoir en termes de grands projets, d'aménagements urbains ou de modifications des conditions de trafics ou des infrastructures, permet de mettre à disposition des indicateurs de suivi de l'impact acoustique. Les stations répondant à ces objectifs sont déployées sur des durées compatibles avec les événements à mettre en évidence (de quelques mois à plusieurs années). Enfin, des stations peuvent également être déployées sur des zones qui ont été définies comme calmes afin de suivre l'évolution de l'environnement sonore au sein de ces zones et de les préserver.

Outil d'aide à la décision

Pour les collectivités locales, RUMEUR est un outil de compréhension des phénomènes, de diagnostic des problématiques et d'évaluation des actions de lutte contre le bruit.

Des mesures à court terme (quelques jours à quelques semaines) peuvent être réalisées sur certains sites dans l'objectif de compléter les informations fournies par les cartes de bruit, d'apporter des éléments de compréhension des phénomènes et d'identifier les pistes d'actions possibles. Par ailleurs, l'implantation de stations



Eclairage

L'intérêt de la mesure en complément des cartes de bruit

Florian Venant

Responsable Mission environnement et développement durable, Communauté d'agglomération Val de Seine

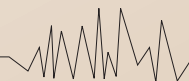
Vous avez été parmi les pionniers à signer avec Bruitparif un partenariat pour le déploiement de stations de mesure sur votre territoire, quels étaient vos objectifs ?

FV : « Si l'on veut compléter le diagnostic sonore que nous sommes en train d'établir avec les cartes de bruit, la mise en place de stations de mesure est tout à fait intéressante. En effet, les cartes modélisées donnent une vision statique du niveau de bruit moyen qui ne correspond pas toujours à la réalité perçue par les habitants. Le réseau RUMEUR représente pour nous un système très souple,

nous permettant de disposer de mesures à divers endroits, de faire évoluer les stations dans le temps et géographiquement aussi ».

Qu'attendez-vous de ces stations ?

FV : « C'est un outil d'aide à la décision. Savoir que le bruit est plus fort à la sortie d'un tunnel ou au niveau d'un carrefour permet d'investir de manière appropriée sur le traitement des axes routiers et dans les revêtements. C'est finalement un outil qui nous coûte très peu (3 500 € par collectivité – Ndlr) et qui nous permet d'avoir une lecture très fine du bruit sur le territoire. C'est important pour les collectivités ».



Forum des acteurs franciliens pour la gestion de l'environnement sonore

Accompagner

Afin de faire bénéficier de son expertise au plus grand nombre, de centraliser et de diffuser les savoirs et de stimuler les échanges, Bruitparif a créé un espace d'information et de partage d'expérience : le Forum des acteurs franciliens pour une meilleure gestion de l'environnement sonore.

Espace physique où se tiennent des groupes de travail, séminaires ou colloques, ce forum prendra également la forme d'un espace dématérialisé, lieu ressource et espace d'échanges sur le site internet de Bruitparif, en cours de rénovation.

Déjà 4 sessions d'information et de formation ont rassemblé quelque 120 élus ou responsables techniques. Au programme, un contenu très concret en relation avec les besoins exprimés «Comment passer des cartes de bruit stratégiques au diagnostic territorialisé ?». Rappels réglementaires, propositions méthodologiques permettant d'alimenter la construction d'un plan d'action et travaux pratiques ont été proposés aux participants.

Néanmoins, si les premières réunions étaient centrées sur l'application de la directive européenne 2002/CE/49, le champ d'action sera bien plus large. Faire vivre et animer ce forum, indépendamment des échéances réglementaires, constitue un engagement sur le long terme.

Vous souhaitez connaître les dates des prochaines sessions ou tout simplement vous inscrire, contactez **Méline Bossat** à Bruitparif par tél. au 01 75 00 04 28 ou par mail melaine.bossat@bruitparif.fr

Pour aller plus loin :

<http://www.bruitparif.fr> rubrique « Ouverture de la base documentaire du Forum des acteurs ».

Questions-réponses

Mettre en œuvre un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

Au plus tard 1 an après la publication des cartes de bruit, la directive européenne 2002/CE/49 et sa transposition en droit français imposent à toute autorité compétente de publier un nouveau document : le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Qui est concerné et quels sont les objectifs du PPBE ? Que doit-il contenir ? Existe-t-il des aides pour le réaliser ?

David Guérin, Chef de Projet à Bruitparif, nous livre les principaux éléments de réponse.

Quels sont les enjeux liés à la mise en place des PPBE ?

David Guérin - Le PPBE poursuit un **triple objectif** : prévenir les nuisances sonores, réduire les niveaux de bruit si nécessaire et préserver les zones calmes. Ce document stratégique, non opposable, rassemble donc l'ensemble des propositions d'actions, d'information et de sensibilisation à l'échelle d'un territoire ou d'une infrastructure. Le projet de PPBE doit être mis à disposition de tous pendant 2 mois avant d'être arrêté et adressé au Préfet. C'est donc à la fois un outil de stratégie à long terme, d'évaluation de l'efficacité des actions et de concertation, qui devra être réexaminé tous les 5 ans.

Quels éléments doit contenir un PPBE ?

David Guérin - Le PPBE comprend au minimum :

- un **rapport de présentation** ;
- s'il y a lieu, les critères de détermination et la localisation des **zones calmes** et les objectifs de préservation les concernant ;
- les **objectifs de réduction du bruit** dans les zones dépassant les valeurs limites ;
- les **mesures visant à prévenir ou réduire le bruit** arrêtées au cours des 10 années précédentes et prévues pour les 5 années à venir ;
- s'ils sont disponibles, les **financements et les échéances** prévus pour la mise en œuvre des mesures ainsi que les textes sur le fondement desquels ces mesures interviennent ;
- les **motifs ayant présidé au choix des mesures** et, si elle a été réalisée, l'analyse des coûts et avantages attendus ;
- une **estimation de la diminution du nombre de personnes** exposées au bruit à l'issue de la mise en œuvre des mesures ;
- un **résumé non technique** du plan.

Peut-on obtenir des aides financières pour réaliser le PPBE ?

David Guérin - En effet, le Conseil régional, considérant que les actions de lutte contre le bruit représentent un enjeu environnemental majeur, a décidé d'adopter un **dispositif spécifique pour soutenir l'élaboration des PPBE**. Les collectivités locales et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) compétents en matière de lutte contre le bruit peuvent obtenir des subventions, à hauteur de 40% du budget (avec un plafond de 10 000 €) pour la réalisation d'études préalables, et à hauteur de 20% du budget (avec un plafond de 4000 €) pour l'élaboration d'un PPBE. Par ailleurs, le Conseil régional encourage la mise en place d'opérations pilotes en allouant une enveloppe de 240 000€ pour accompagner au maximum 4 projets innovants.

Pour aller plus loin :

- Base documentaire du Forum des acteurs sur le site internet <http://www.bruitparif.fr>
- Guide pour l'élaboration des Plans de prévention du bruit dans l'environnement, ADEME

Contact :

- Contact : Pôle Accompagnement des Politiques Publiques et Actions de Sensibilisation à Bruitparif
Tél : 01 75 00 04 00 – Email : contact@bruitparif.fr



Gestion sonore de la soirée Unighted au Stade de France

A la demande du Consortium Stade de France, nouvel adhérent de Bruitparif, les équipes ont installé deux stations de mesure à proximité du stade, à l'occasion de la soirée Unighted le 4 juillet dernier. L'objectif : documenter l'impact sonore de l'événement pour les riverains et réduire, grâce à un système de monitoring en temps réel, la gêne liée à la manifestation. Opération réussie, les niveaux ont été diminués par rapport à l'édition 2008.

Techno Parade 2009 : take no risk !



Pour la troisième année consécutive, Bruitparif s'investit pour faire de la Techno Parade un événement festif sans risques pour les oreilles. 4 stations de mesure couplées à des afficheurs seront installés le long du parcours. Les DJ's pourront ainsi, en temps réel, connaître la mesure du bruit généré afin de ne pas soumettre le public à des niveaux excédant 105 dB(A). Quant aux participants, ils seront informés des risques et sensibilisés à la nécessité de porter des protections auditives.

En parallèle, des bouchons d'oreilles et des messages de prévention seront largement distribués. Enfin, pour des conseils, les bénévoles de l'association France Acouphènes seront particulièrement mobilisés pour l'occasion au **0820 222 213 (0,09€ TTC/min)**.

Rendez-vous samedi 19 septembre !



Décryptage

L'Etat lance le second Plan Santé-Environnement

Mis au point par le ministère de la Santé et le secrétariat d'Etat à l'Ecologie, le Plan 2009-2013 est une déclinaison des engagements du Grenelle de l'Environnement. Parmi les 63 mesures concrètes, assorties chacune d'un budget et d'indicateurs de résultat, la lutte contre les nuisances sonores tient une bonne place.

En particulier, le plan prend acte que « si l'impact des niveaux sonores élevés (supérieurs à 85 dB(A)) sur l'organe de l'audition n'est plus à démontrer,

il s'avère que des expositions à des niveaux plus faibles, et notamment nocturnes, ont des répercussions sur la qualité du sommeil. Ces perturbations entraînent non seulement fatigue, somnolence, perte de vigilance... mais concourent à une élévation du niveau de risque de pathologies cardiovasculaires, ainsi qu'à une possible modification du niveau de défense immunitaire. » A ce titre, conclut le rapport, il convient « d'assurer une mobilisation sur ce sujet à la hauteur des enjeux ».

63 mesures concrètes, un budget et des indicateurs de résultat

Les principales mesures pour diminuer l'impact du bruit sur la santé

- **Intégrer la lutte contre le bruit dans une approche globale**, en particulier poursuivre les études visant à prendre en compte les impacts cumulés des bruits routiers, ferroviaires et aéroportuaires.
- **Réduire les nuisances liées au bruit généré par les transports**, en particulier résorber en 5 ans les points noirs de bruit par la mise en œuvre du « Plan bruit » financé par l'ADEME et limiter le bruit à la source.
- **Promouvoir l'implantation de réseaux de surveillance** du bruit sur les aéroports civils afin d'améliorer la connaissance de l'exposition des riverains.
- **Renforcer la lutte contre les atteintes auditives** et les traumatismes sonores aigus liés à l'écoute de musiques amplifiées.
- **Se doter d'outils** permettant d'appréhender l'impact sanitaire du bruit, notamment en développant d'ici 2012 les observatoires du bruit dans les grandes agglomérations.

A lire

Référentiel national pour la création et la définition des zones calmes

Afin d'apporter une aide aux collectivités locales pour identifier les zones calmes à préserver, l'Etat a chargé le Centre de Recherche sur l'Espace, les Transports, l'Environnement et les Institutions Locales (C.R.E.T.E.I.L.) de l'Institut d'Urbanisme de Paris - Université Paris XII de réaliser un référentiel.

Pour télécharger cet outil méthodologique, rendez-vous dans la base documentaire du Forum des acteurs sur le site internet www.bruitparif.fr



Rapport d'activité de Bruitparif

Montée en puissance du réseau de mesure permanent RUMEUR, accompagnement au plus près des besoins des collectivités pour la mise en œuvre de la Directive européenne sur le bruit dans l'environnement (cartographies et plans de prévention), actions de sensibilisation...

Découvrez l'ensemble des activités 2008 dans ce nouveau rapport annuel disponible en téléchargement sur le site www.bruitparif.fr ou au format papier sur demande.



Bruit de voisinage : un guide dédié aux maires

Le ministère de la Santé et le CIDB ont élaboré un guide qui concentre en moins de 20 pages l'essentiel des outils et informations pratiques à connaître pour mener une politique équilibrée de gestion des nuisances sonores de voisinage.

Pour télécharger le document ou commander une version papier, rendez-vous sur le site www.bruit.fr



Agenda

> 19 septembre 2009

Bruitparif sera présent à l'occasion de la **journée européenne de la mobilité à Boulogne-Billancourt**. Retrouvez nous à partir de 10 heures, bd Jean-Jaurès, pour découvrir notamment les résultats des 2 stations de mesure permanentes implantées sur la commune.

> 7 septembre au 15 octobre

Je me déplace, je m'exprime ! C'est le nom de la grande **campagne de concertation grand public** lancée par le STIF dans le cadre de la révision du Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France (PDUiF). Du 7 septembre au 15 octobre, connectez-vous sur www.pduif.fr et donnez votre avis sur les déplacements en Ile-de-France. Chaque semaine, un mode de déplacement à l'honneur et des lots à gagner !

